



Placement des mes grands parents en maison médicalisée

Par **titanne**, le **27/02/2009** à **18:51**

Bonjour,

une question particulière, mes grands parents habitent chez ma tante, mon grand père est invalide et ma grand mère à une maladie d'Alzheimer.

Ma tante s'occupe d'eux à son domicile depuis quelques années, et leurs états de santé s'aggravent.

Ma tante à une procuration sur le compte de ma grand mère. Elle a décidé de faire verser(par ma grand mère) l'argent de mon grand père sur celui de ma ma grand mère afin d'en disposer librement.

Les questions que ma mère et moi nous posons sont :

1/mes parents sont mariés sous le régime de la séparation de bien, dans le cas de l'étude des revenus de mes parents, vont ils regarder uniquement les revenus et capitaux de ma mère ou ceux du foyer ? (sachant que mes parents n'ont pas de compte commun).

2/dans quelle mesure les petits enfants peuvent ils être sollicités ?

3/jusqu'à quel % des revenus peuvent ils nous demander de les aider ?

4/pouvons nous faire quelque chose pour remédier au fait que ma tante veuille bénéficier de tous les revenus de mes grands parents en vue de ce placement ?

merci de votre aide